

Le 29 juin 2022, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 04 juillet 2022 à vingt heures.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. Claudette ARJO, Marie-Hélène ROUX, Sabine DIGNAT, Sandrine CAMBRIEL, Evelyne MOURLAN, David GARDELLE, Matthieu NAVARRO, Christian DAMBRUN, Yves DEDIEU, Gérard FERRE, Pascal LE PIETEC

Etaient absents excusés : Mme Laetitia LESCURE et MM. Louis CAHUZAC et Damien GARCIA

Monsieur David GARDELLE a été élu secrétaire de la séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 JUIN 2022

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 juin dernier appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DESIGNATION D'UN MAITRE D'OUVRAGE POUR LA REFECTION DES TROTTOIRS DE L'AVENUE NORBERT CASTERET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner le Maitre d'Ouvrage pour la réfection des trottoirs de l'avenue Norbert Casteret, il propose comme Maitre d'Ouvrage le Bureau d'Etude Commingéo, SCP Dessens Francesconi, 14 avenue de la paix à Salies du Salat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de prendre comme Maître d'Ouvrage le Bureau d'Etude COMMINGEO et autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant

DELIBERATION POUR LA DEMANDE D'ETUDE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CANTINE ET DE L'ALAE AUPRES HAUTE GARONNE INGIENERIE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un bâtiment destiné à la cantine scolaire et à l'ALAE et propose de contacter les services de Haute-Garonne Ingénierie au montage du ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toute demande auprès de Haute-Garonne Ingénierie pour l'aide à ce dossier.

DELIBERAION POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE DE CREATION DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE (AFP) DE CAP DE PIN

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt qu'il y aurait à créer une Association Foncière Pastorale (AFP) sur la zone des Petites Pyrénées au Nord de la commune.

Les objectifs de ce projet sont divers :

- Lutter contre la déprise agricole et procédant à des travaux de reconquête pastorale
- Lutter contre les incendies
- Maintenir l'activité agricole sur le village
- Maintenir la biodiversité en luttant contre la fermeture des milieux
- Maintenir les paysages ouverts
- Réhabiliter le réseau de sentiers (charretières) pour étoffer les circuits de randonnée

La réflexion sur ce projet a été engagée en 2015. Dès 2016, la commune a financé un diagnostic de faisabilité réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne. La ressource fourragère bien que peu dense sur ces secteurs présente un réel intérêt agricole. Fort de ce constat, la commune a choisi de poursuivre la réflexion. Un groupe de travail constitué d'élus, de propriétaires, de l'ONF et de chasseurs travaille depuis 6 ans sur le projet et notamment sur le périmètre potentiel de l'AFP.

Durant cette phase de concertation, 3 réunions publiques ont été tenues. La dernière s'est tenue vendredi 1er juillet. Les propriétaires présents ont approuvé unanimement l'intérêt du projet.

Compte-tenu de ces résultats, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- le principe de création d'une AFP autorisée sur la zone des Petites Pyrénées sur la partie Nord de la commune.
- mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents en vue de déposer un dossier de création auprès de la Préfecture.
- s'engage à faire l'avance des dépenses nécessaires à la création de l'AFP autorisée. Ces frais pourront être par la suite facturés à l'AFP une fois créée.
- s'engage à payer les frais d'enquête publique en cas d'échec de la création de l'AFP autorisée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rendez-vous avec V. BOUNES et les Médecins de la Maison médicale de Saint-Martory, leur souhait étant d'être médecins salariés de la Région.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant du FCTVA de 39 524.70 euros

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme de publicité, suppression des comptes rendus des Conseils Municipaux remplacés par l'affichage d'une liste de délibérations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat du Gîte de Saint-Martory appartenant à la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, déduction faite du montant du devis de réfection du mur de soutènement, la mairie a proposé la somme de 50 000 euros, montant initial de 90 000 euros, en attente de réponse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux tarifs du service ADS pour la réalisation des documents d'urbanisme, CUa, CUb, DP, PC, PD.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rendez-vous qu'il a eu avec Monsieur ROUX, de la Société RBASOLAR, pour des panneaux photovoltaïques.

Monsieur LE PIETEC informe le Conseil Municipal de l'avancé du dossier de restauration de la Piéta, concernant la souscription via les réseaux sociaux, les associations de sauvegarde du patrimoine, dans les églises....

Monsieur LE PIETEC propose l'installation de poubelles le long de la voie piétonne de l'avenue des Epoux Saint-Martin Latrille.

La séance est levée à 22 heures 00, le prochain conseil se tiendra le lundi 05 septembre 2022 à 20 heures.



Le Maire,

Raoul RASPEAU